

Droits de douane - comment les faire lever?

Par Pacavox, le 14/06/2014 à 13:45

Bonjour,

J'ignore sur quel forum poser ma question...qui concerne un litige sur des droit des douanes injustement facturés.

Mon fils est allé en Grèce pour un voyage d'agrément il y a quelques jours, en compagnie de sa soeur qui vit aux USA.

Il a oublié son iPad, acheté en France en 2011, dans la chambre d'hôtel.

Sa soeur l'a récupéré et le lui a renvoyé des USA, en colissimo, en indiquant qu'il s'agissait d'un iPad.

La Poste refuse de remettre le colissimo à mon fils sans qu'il s'acquitte d'un droit de douane de 164,00€.

La Poste dit que seule la douane peut faire lever les frais de douane qui ne sont pas dûs, vu la situation.

La douane, quant à elle, dit que seule la Poste peut délivrer le colis sans faire payer les frais de douane.

Mon fils a 19 ans, il ne sait plus comment gérer cette situation et m'a demandé de l'aider.

A noter qu'il a la double nationalité franco-américaine et qu'il réside en France à plein temps depuis plusieurs années.

Nous avons tous les justificatifs (facture de l'iPad et billets d'avion) prouvant notre bonne foi.

Quelle procédure dois-je appliquer?

Qui dois-je saisir pour faire lever le droit de douane injustifié vu la situation et faire délivrer le colissimo avant qu'il ne soit renvoyé aux USA?

Qui exerce l'autorité? Les douanes ou la Poste?

Avec mes remerciements pour votre aide précieuse, Isabelle